

Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse

**Identification des faits, des causes, des groupes à risque,
des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre
en matière de politique d'intégration**

**Office fédéral des migrations sur mandat du chef du Département fédéral
de justice et police (DFJP)**

juillet 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET SYNTHÈSE	4
1 ^{re} partie BASES.....	9
I.1. Buts et contenu de la politique d'intégration	9
I.2. Cadre juridique de la politique d'intégration.....	11
Dispositions juridiques au niveau fédéral	11
Dispositions juridiques au niveau cantonal et communal.....	12
I.3. Compétences et instruments de la promotion de l'intégration	12
Compétences et promotion de l'intégration spécifique à l'échelon fédéral	12
Compétences et promotion de l'intégration spécifique à l'échelon cantonal et communal.....	15
Collaboration dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	16
I.4. Données générales sur la population étrangère.....	18
2 ^e partie DOMAINES D'INTEGRATION.....	22
II.1. Ecole	22
Faits et données sur l'intégration de la population étrangère.....	22
Causes des problèmes d'intégration	24
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	27
Mesures dans le domaine de l'école	28
Dépenses dans le domaine du système éducatif (ordres de grandeur).....	31
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	31
II.2. Formation professionnelle	33
Données sur l'intégration de la population étrangère	33
Causes des problèmes d'intégration	35
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	37
Mesures dans le domaine de la formation professionnelle	38
Dépenses dans le domaine de la formation professionnelle (ordres de grandeur).....	40
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	41
II.3. Marché du travail.....	43
Données sur l'intégration de la population étrangère	44
Causes des problèmes d'intégration	49
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	51
Mesures et dépenses dans le domaine du marché du travail (ordres de grandeur).....	52
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	54
<i>Collaboration interinstitutionnelle / coordination verticale et horizontale</i>	55
II.4. Sécurité sociale	56
Données sur l'intégration de la population étrangère	56
Causes des problèmes d'intégration	58
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	59
Mesures dans le domaine de la sécurité sociale.....	59
Dépenses dans le domaine de la sécurité sociale (ordres de grandeur)	61
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	62
II.5. Santé	64
Données sur la situation en matière d'intégration de la population étrangère	64
Causes des problèmes d'intégration	65
Groupes à risque particulièrement touchés	66
Mesures dans le domaine de la santé.....	66
Dépenses dans le domaine de la santé (ordres de grandeur)	67
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	68

II.6. Langue	69
Données sur l'intégration de la population étrangère	69
Causes des problèmes d'intégration	70
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	71
Mesures et dépenses dans le domaine de la langue (ordres de grandeur)	71
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	72
II.7. Zone d'habitation et développement des quartiers	74
Données sur l'intégration de la population étrangère	74
Causes des problèmes d'intégration	76
Mesures et dépenses destinées au développement des quartiers (ordres de grandeur)	78
Quartiers particulièrement touchés par la désintégration	79
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	80
II.8. Participation à la vie sociale, codécision et naturalisation	82
Données et motifs de la participation, de la codécision et de la naturalisation	82
Mesures en matière de participation et de codécision	84
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	85
II.9. Religion et culture	87
Données concernant l'intégration de la population étrangère	87
Action face aux tensions d'origine culturelle ou religieuse	87
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	91
II.10. Sécurité	93
Données concernant l'intégration de la population étrangère	93
Causes des problèmes d'intégration	94
Groupes à risque particulièrement touchés par la désintégration	95
Mesures et dépenses dans le domaine de la sécurité (ordres de grandeur)	95
Mesures à prendre en matière de politique d'intégration	96
II.11. Situation particulière des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire	98
Situation des réfugiés reconnus	98
Situation des personnes admises à titre provisoire	101
3 ^e partie CONCLUSIONS	104
1. L'activité lucrative et la formation revêtent une importance capitale	104
2. L'apprentissage de la langue et la cohabitation dans le quartier jouent un rôle important	105
3. Avantages de la promotion de l'intégration	105
4. Mesures à prendre en matière d'intégration du point de vue du DFJP	106
Annexe	109

II.7. Zone d'habitation et développement des quartiers

Données sur l'intégration de la population étrangère

Concentration de la population étrangère dans les zones urbaines: La population étrangère se concentre fortement dans les zones urbaines (voir All.7.1. Proportion d'étrangers dans les cantons/communes). En 2000, la ville de Genève comptait la proportion la plus élevée (43,8%), suivie de Lugano (36,9%) et Lausanne (35,8%).²⁴⁷ Dans le canton de Bâle-Ville, le pourcentage s'élevait à 27,9%, tandis que le canton d'Uri affichait le taux le plus faible (8,8%). Dans certaines communes, la part d'étrangers dépasse 50%, par exemple dans la station touristique de Leysin (53,6%) ou dans la commune de Renens, en banlieue de Lausanne (51,9%).²⁴⁸ Une analyse détaillée des 17 villes de Suisse et de leurs 263 régions périphériques sur la base des données du recensement de la population fait apparaître une série de zones urbaines dont la moitié de la population ne possède pas le passeport suisse. Le pourcentage d'étrangers le plus élevé recensé dans un quartier en Suisse s'élève à 59,3%.²⁴⁹ Dans une douzaine de quartiers, un huitième ou plus de la population indique une langue principale autre qu'une langue nationale.²⁵⁰

Augmentation de la ségrégation de la population étrangère à un niveau faible: Globalement, la ségrégation de la population étrangère dans les communes d'agglomération suisses, qui s'élève à 20%, est relativement faible en comparaison internationale.²⁵¹ Depuis le recensement de la population de 1970, la ségrégation spatiale des étrangers a cependant augmenté. L'analyse de l'indice de ségrégation par nationalité ne révèle toutefois aucune concentration marquée d'un groupe spécifique dans une zone restreinte, comme c'est le cas dans certaines métropoles à l'étranger (quartiers mono-ethniques, «ghettos»).²⁵² Les valeurs de l'indice de ségrégation varient très fortement d'une ville à l'autre. Ainsi, à Bâle, les personnes de nationalité suisse, italienne, portugaise et espagnole affichent des taux de ségrégation de plus de 20%. A Lucerne, la ségrégation est également très élevée au niveau des quartiers et se situe entre 25% et 50% pour toutes les nationalités. Genève et Saint-Gall figurent parmi les villes affichant une répartition équilibrée (valeurs inférieures à 20%).²⁵³

Répartition inégale des nationalités en Suisse: La répartition des différents groupes d'origine de la population étrangère entre les différentes régions et agglomérations de Suisse est très variable. Dans les cantons de Neuchâtel, du Jura et du Tessin, plus de 70% des

²⁴⁷ Arend, Michal; Baur, Martin; Schuler, Martin (2005): Bevölkerungszusammensetzung, Integration und Ausgrenzung in urbanen Zonen. Neuchâtel: OFS (projet, état au 28.11.2005): 56 s. (chiffres émanant du Recensement de la population 2000).

²⁴⁸ Wanner, Philippe (2004a): Migration et intégration: populations étrangères en Suisse. Neuchâtel: OFS: 59 ss.

²⁴⁹ Arend et. al. (2005): 86. Les quartiers urbains recensés affichent des tailles différentes – entre 3000 (Neuchâtel) et 13 000 habitants (Winterthur). p. 13.

²⁵⁰ Arend et. al (2005): 88. Le taux le plus élevé de personnes ayant une autre langue principale dans un quartier est de 28,3%. Un seul quartier compte une proportion de personnes n'indiquant pas une langue nationale comme autre langue supérieure à 10% (13,8%) (Ibid: 90).

²⁵¹ L'indice de ségrégation de Duncan montre la part de ressortissants de différentes nationalités qui devraient déménager pour que la distribution spatiale de la population soit parfaite. Plus la valeur est élevée, plus la concentration régionale est forte. Un indice de 20% montre que 20% de la population devrait être déplacée pour que la distribution soit homogène.

²⁵² Wanner, Philippe (2004a): 63.

²⁵³ Arend et. al. (2005): 68 s. Il convient d'ajouter à ces chiffres que la comparaison n'est possible que dans une certaine mesure du fait de la taille variable des quartiers étudiés.

personnes étrangères viennent de l'UE. Dans les cantons de Lucerne et d'Uri, cette proportion est inférieure à 40%; les ressortissants d'ex-Yougoslavie dominent en revanche en Suisse centrale et orientale. Un habitant sur dix de la ville de Saint-Gall possède la nationalité d'un pays d'ex-Yougoslavie (9,8%). Les ressortissants français, mais aussi les Portugais et dans une moindre mesure les Espagnols sont fortement surreprésentés dans la région lémanique. En ville de Genève, 7,3% de la population est d'origine portugaise et 5,2% d'origine espagnole. A Bâle, un habitant sur vingt possède un passeport turc (4,9%). Le Tessin compte la proportion la plus élevée de ressortissants italiens. A Lugano, ils représentent 20,5% de la population.²⁵⁴

Ségrégation plus marquée selon des caractéristiques sociales et économiques: Il ressort d'études réalisées sur la base des données du recensement de la population qu'un phénomène de concentration de certains groupes sociaux sur une surface restreinte a fait son apparition dans les cinq grandes agglomérations de la Suisse au cours de ces deux dernières décennies, ce phénomène peut se résumer comme suit: concentration des familles des couches sociales aisées en périphérie des agglomérations (communes rurales), des couches moyennes et inférieures dans les communes suburbaines (banlieue) et des ménages à une personne ainsi que d'autres types de ménage dans les villes.²⁵⁵ Les tensions sociales se sont déplacé des centres-villes vers les banlieues et plus loin dans les zones périphériques.²⁵⁶ Cette évolution a aussi contribué à la concentration des personnes étrangères à faible revenu (ou ayant un statut social inférieur) dans des quartiers et des zones d'habitation défavorisés. L'évaluation des données des recensements de la population a révélé que, dans certains quartiers, des facteurs tels que faible niveau de formation et statut professionnel bas, origine ethnique et connaissances linguistiques, nombre de personnes dans les ménages monoparentaux et nombre de personnes au chômage sont répandus.²⁵⁷ Si l'on considère le niveau de formation et le statut professionnel de la population résidante, force est de constater que la situation dans les quartiers suisses ne s'est pas détériorée entre 1990 et 2000.²⁵⁸

Risques plus élevés pour les ménages étrangers de vivre dans de mauvaises conditions de logement: Différents indicateurs montrent que les ménages étrangers vivent dans des conditions de logement plus modestes que les ménages suisses. Tandis que les Suisses disposent en moyenne d'une surface habitable de 46,6 m², les personnes en provenance d'Afrique (27,3 m²), d'Asie (26,8 m²) et les ressortissants de pays d'ex-Yougoslavie et de Turquie (21,6 m²) ne disposent que de près de la moitié.²⁵⁹ Plus de 60%

²⁵⁴ Arend et. al. (2005): 57; et Wanner, Phillippe (2005): 59 ss.

²⁵⁵ Da Cunha, Antonio et Both, Jean-Francois (2004): Métropolisation, villes et agglomérations. Structures et dynamiques sociodémographiques des espaces urbains. Neuchâtel: OFS: 61 ss.

²⁵⁶ Voir par exemple l'étude de Heye, Corinne et Leuthold, Heiri (2004): Segregation und Umzüge in der Stadt und Agglomeration Zürich. Office statistique de la ville de Zurich. Voir aussi Arend et. al. (2005): 41.

²⁵⁷ Arend et.al. (2005): 79-104. Wanner, Philippe (2004a): 60. Voir aussi Huissoud, Thérèse et. al. (2003): Structures et tendances de la différenciation dans les espaces urbains en Suisse. In: Wicker, Hans-Rudolf / Fibbi, Rosita / Haug, Werner (éd.): Les migrations et la Suisse. Zurich: Seismo: 183-206.

²⁵⁸ Tous les quartiers en Suisse, à quelques exceptions près, ont connu une évolution sociale positive, même si elle a été en partie limitée. Arend et. al. (2005): 31 s. En ce qui concerne les exceptions, il s'agit de quatre quartiers petits et atypiques. Le facteur «niveau de formation et statut professionnel» est mesuré sur la base de données relatives à la formation formelle. Les données sur le statut reposent sur les déclarations faites par les personnes interrogées.

²⁵⁹ Les ménages étrangers disposent en moyenne de 34 m² par personne. Farago, Peter et Brunner, Beat (2005): Conditions de logement d'une sélection de groupes sociaux. In: Logement 2000.

des ménages suisses résident dans des bâtiments comptant un ou deux appartements. A l'opposé, les familles étrangères habitent majoritairement dans des immeubles comptant trois appartements ou plus.²⁶⁰ Selon une évaluation statistique menée dans la ville de Zurich, il semble que certains groupes de ménagers étrangers soient défavorisés sur le marché des logements locatifs.²⁶¹

Causes des problèmes d'intégration

Exiguïté du territoire suisse comme avantage: Du 27 octobre à la mi-novembre 2005, des jeunes habitants ont incendié des milliers de véhicules et une centaine de bâtiments publics dans des banlieues françaises. A la lumière de ces événements, la question s'est posée de savoir si une situation similaire pouvait se produire en Suisse. Les quartiers des agglomérations suisses ne sont pas comparables aux banlieues françaises du fait de l'exiguïté du territoire suisse et du faible degré de métropolisation. Selon le rapport de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles) publié chaque année en France, les événements survenus aurait une origine structurelle, avec un cumul des risques sociaux (chômage, dépendance de l'aide sociale, santé) conjugués à des proportions élevées d'immigrés ainsi qu'à un fort rajeunissement de la population de ces quartiers.²⁶²

L'accumulation des situations problématiques engendre des tensions socio-spatiales. En Suisse aussi, l'examen de la situation dans les quartiers révèle que les risques se «densifient» au niveau socio-spatial. En d'autres termes, les problèmes en matière d'intégration présentés dans les chapitres précédents et suivants sur la base de différents faits et données (voir II.1-6/8-10 Ecole, formation professionnelle, travail, etc.) montrent des valeurs plus élevées pour la population de certains quartiers,²⁶³ qui sont marqués dans une certaine mesure par des tensions sociales, lesquelles nécessitent davantage d'efforts de promotion de l'intégration du fait de la densification des problèmes d'intégration. Cela concerne en particulier certains groupes de la population étrangère qui présentent une proportion élevée de membres appartenant à des couches sociales inférieures.

Spirale d'une ségrégation croissante – effet cumulé de différents facteurs: Des facteurs tels que la situation géographique, la qualité des logements, la volonté de s'investir, l'image

Bulletin du logement, volume 75. Granges: Office fédéral du logement. Basé sur les chiffres du Recensement de la population 2000. Sont considérés comme ménages étrangers ceux dont la personne de référence n'est pas de nationalité suisse. 18,4% des ménages faisant partie de cette catégorie en 2000. En 2000, parmi les 555 612 ménages étrangers, 40,9% venaient d'Italie, d'Espagne et du Portugal, 22,6% de pays d'ex-Yougoslavie et de Turquie, 20,5% d'Europe centrale et occidentale, 4,9% d'Asie et 2,8% d'Afrique.

²⁶⁰ Wanner, Philippe (2004b): De nombreux modes de vie. In: terra cognita n° 5. Berne: CFE: 15.

²⁶¹ «Zahlen ausländische Haushalte mehr Mietzins als schweizerische?», communiqué de presse de la Ville de Zurich du 8 juin 2004. http://www3.stzh.ch/internet/mm/home/mm_04/06_04/mm_15.html (état: 9.11.2005).

²⁶² Le taux de chômage des 15 à 59 ans dans les banlieues s'élève actuellement à 20,7%, contre 9,9% en moyenne nationale. 26,5% des ménages disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté (10% en moyenne nationale de la France), le revenu moyen annuel était de 19 000 euros (total France: 29 527 euros) et la proportion de personnes âgées de moins de 20 ans totalisait 31,5% (total France: 24,5%). Délégation interministérielle à la ville / Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement. Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité (2005). Observatoire national des zones urbaines sensibles, Rapport 2005. Paris: 2-5. En 2003, 4,67 millions de personnes vivaient dans les banlieues.

²⁶³ Cf. par exemple Office de la statistique du canton de Bâle-Ville (2005): Controlling und Monitoring des Stadtteilentwicklungsplans Integrale Aufwertung Klein-Basel (IAK). Bâle: Office de la

du quartier ou la composition de la population peuvent avoir des influences réciproques et renforcer une tendance d'évolution non souhaitée.²⁶⁴ Du fait de l'influence réciproque de facteurs très variés, il n'est pas possible de stopper ou d'influencer positivement l'évolution négative d'un quartier au moyen d'interventions ponctuelles. La composition de la population selon des critères d'origine et la question de l'intégration n'est qu'une question parmi nombre d'autres. Elle est étroitement liée à des questions telles que les investissements dans des logements locatifs, l'infrastructure du quartier, l'école, le travail communautaire. Le caractère transversal de la promotion de l'intégration ressort ainsi clairement au niveau des quartiers.

Opportunités et risques variables dans différents types de quartiers: La question de l'intégration et de sa promotion dans les quartiers est étroitement liée à la situation géographique et à la «fonction» d'un quartier déterminé dans une agglomération. Selon la classification classique en «ville-centre», «ceinture suburbaine» et «espace périurbain», il existe trois types de quartiers défavorisés. Comme premier type, il convient de mentionner les «*zones de transition*» proches du centre-ville, qui se caractérisent d'une part par une concentration de commerces, d'industries et d'activités qui ne sont peu appréciés en ville. Ils présentent souvent aussi une concentration au-dessus de la moyenne d'habitants socialement défavorisés, aussi bien d'origine suisse qu'étrangère. Ces quartiers sont parallèlement considérés comme «branchés». Les taux de fluctuation y sont souvent très élevés.²⁶⁵ Il s'agit de «quartiers de passage» ou de «portes d'entrée» où les immigrés n'habitent que peu de temps. Ainsi, l'intégration locale y est compromise d'emblée. Le deuxième type est composé de «*quartiers périphériques*». Il s'agit souvent de gros lotissements construits dans la période d'après-guerre pour loger plusieurs milliers d'habitants. Dans ces lotissements, la proportion des familles est souvent relativement élevée et le taux de fluctuation moindre. Par ailleurs, une partie des inconvénients mentionnés, liés à l'emplacement (notamment le manque d'espaces verts, les nuisances sonores dues au trafic) n'y surviennent pas forcément; bien au contraire, ces lotissements présentent souvent de grands potentiels concernant la vie communautaire et les infrastructures. L'évolution rapide de la société et de la démographie au cours des dernières décennies ne facilite pas la cohabitation des différents groupes de la population dans ces quartiers.²⁶⁶ Le troisième type est formé de *relativement petites agglomérations en zone périurbaine*, situées dans des communes rurales ou à proximité de petites villes. Ces lotissements, qui ont souvent aussi été construits pendant la période d'après-guerre et qui comprennent des bâtiments à plusieurs étages, ont été marqués par le changement démographique rapide et par la ségrégation, en particulier dans le sillage de la deuxième vague de d'immigration survenue dans les années 80 et 90.²⁶⁷

statistique. Cf. aussi Drilling, Matthias (2004): Junge Erwachsene in der städtischen Sozialhilfe. In: impact. Bâle: Basler Institut für Sozialforschung und Sozialplanung: 15.

²⁶⁴ Ces influences sont confirmées par le monitoring de la composition de la population et des sondages réalisés dans un quartier zurichois, dont le facteur relatif à la situation géographique s'est détérioré en raison du bruit. (L'image n'est pas uniforme en ce qui concerne l'activité de construction): Ville de Zurich (2004): Monitoring zum Südanflug 2. Quartal 2004. Zurich: 1, 4; ainsi que Ville de Zurich (2005): Monitoring zum Südanflug 3. Quartal 2005. Zurich: 3.

²⁶⁵ Selon la typologie de Arend et. al. (2005): 31: Quartiers situés à proximité du centre-ville et densément peuplés qui datent de l'époque avant la Première Guerre mondiale, c'est-à-dire les anciens quartiers ouvriers ou zones urbaines qui ont connu un mouvement social à la baisse après 1920 (avec des exemples concrets, cf. aussi p. 27 s: en particulier les types 223, 231, 232, 233).

²⁶⁶ Selon la typologie de Arend et. al. (2005): 31 s. Zones de constructions nouvelles (avec des exemples concrets, cf. aussi p. 28 s, en particulier les types 321, 322, 323, 331 und 332, 333).

²⁶⁷ CFE (2005d): Intégration et habitat – Améliorer la qualité de vie dans les quartiers défavorisés. Berne: Commission fédérale des étrangers: 18 ss.

Bases légales de la promotion de l'intégration en matière de zone d'habitation et de développement des quartiers

- Constitution fédérale: art. 41, al. 1, let. e (droit à un logement approprié comme but social), art. 108 et 109 (compétences de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de la construction de logements et des baux à loyer)
- Lois fédérales dans le domaine de l'encouragement de la construction de logements
- Actes législatifs cantonaux et communaux en matière d'aménagement du territoire

Mesures et dépenses destinées au développement des quartiers (ordres de grandeur)

Mesures variées pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers défavorisés – la promotion de l'intégration est un moyen parmi d'autres: Dans le cadre de leur politique de développement territorial, différentes petites communes ainsi que de nombreuses villes en Suisse ont pris des mesures ponctuelles pour améliorer la qualité de l'habitat et la cohabitation dans les quartiers, parmi lesquelles figure la promotion de l'intégration des étrangers. L'ampleur et la diversité des mesures sont très variables selon la taille de la commune et des quartiers. En règle générale, les communes assurent une grande partie du financement. Par ailleurs, des projets ponctuels et thématiques sont encouragés et soutenus dans les agglomérations au niveau des cantons ainsi que de différents services fédéraux concernés.

Les mesures prises varient selon le type de quartier, il n'est possible de donner que quelques exemples.²⁶⁸

Dans le quartier schaffhousois de Birch (type III) qui compte près de 800 habitants et une proportion d'étrangers de plus de 80%, une série de mesures ont été appliquées, qui prévoient des améliorations au niveau des écoles, de l'environnement d'habitation, de la cohabitation, etc. Différentes mesures s'appuient sur les «Lignes directrices pour une politique d'intégration cohérente» établies par la ville et le canton. Ce projet a été encouragé par l'Office fédéral du logement (OFL) et les coûts (250 000 francs pour trois ans de projet) ont été pris en charge pour moitié par la Confédération et pour moitié par la ville de Schaffhouse.²⁶⁹

Dans le quartier du Petit-Bâle (type I; 33 000 habitants, taux d'étrangers de 48%), le canton de Bâle-Ville a mis en œuvre un programme global à long terme. Le projet «Revalorisation intégrale du Petit-Bâle» (IAK) englobe onze champs thématiques dont chacun est concrétisé par une série de mesures et de projets. Font partie de ces mesures les améliorations de la qualité de l'habitat, l'aménagement de l'espace public, le développement de l'offre de transports, l'encouragement de l'économie locale, l'amélioration de la qualité de l'environnement, l'intégration des immigrés, le renforcement de l'offre de formation et de l'infrastructure scolaire, la promotion de la culture sociale et de la vie communautaire et solidaire, le renforcement de la vie culturelle locale, l'élaboration d'instruments d'information et de communication ainsi que l'optimisation et la mise en réseau de la gestion au niveau des organes administratifs compétents. Le projet «Revalorisation intégrale du Petit-Bâle» est soutenu financièrement à hauteur de 750 000 francs par le canton, des fonds privés et par la

²⁶⁸ CFE (2005d): 27 ss. La brochure présente quatre quartiers/zones urbaines de taille différente et les mesures ainsi que les financements qui y ont été réalisés.

²⁶⁹ CFE (2005d): 40.

Confédération. Il est prévu que le développement territorial dans ce quartier déclenchera des investissements de plusieurs dizaines de millions de francs.²⁷⁰

Les projets de quartiers dans le domaine de la promotion de l'intégration contribuent à la revalorisation des quartiers: Dans le cadre des mesures prises au niveau des quartiers, les projets visant à encourager l'intégration jouent un rôle important. Dans le programme de promotion de l'intégration de la Confédération, outre le point fort A «Promouvoir la compréhension» (promotion de l'apprentissage des langues), ce sont en particulier les projets du point fort C «Faciliter la cohabitation» qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers défavorisés. En 2004, les dépenses consacrées à ce point fort se sont élevées à environ 2,5 millions de francs. La moitié des quelque 800 projets visent à favoriser l'information et l'échange sur des thèmes relatifs à la vie en communauté ainsi que sur l'accès aux différents domaines sociaux tels que l'école, la formation continue, etc. (cf. explications précédentes II.1. jusqu'à 6. et II.9.). L'autre moitié des projets concerne la participation de la population étrangère des quartiers ainsi que l'amélioration des relations entre les groupes de différentes nationalités (voir II.8. Participation à la vie sociale, codécision, naturalisation).

La promotion de l'intégration de la Confédération a pour effet d'inscrire ce thème à l'agenda des acteurs et des associations privées au niveau national: La CFE a abordé le thème de l'intégration dans les quartiers de manière prioritaire en 2004 et 2005. Reconnaissant qu'une promotion de l'intégration au niveau des quartiers sur le long terme rencontrera le plus de succès seulement si elle s'inscrit dans le cadre d'une collaboration coordonnée des différents acteurs (investisseurs dans des logements locatifs, tissu économique local, autorités de développement territorial, collectivités de droit public, services d'intégration, etc.), la Commission a entretenu le contact au niveau national avec les principaux acteurs dans le domaine du logement. Des mesures concrètes ont été prises avec l'Association suisse des fiduciaires d'immeubles et la Société suisse des propriétaires fonciers, l'Association suisse des locataires ainsi que les associations des concierges pour informer et former leurs membres.²⁷¹

Coordination au niveau politique dans le cadre de la CTA et au travers de la politique des agglomérations de la Confédération: Au niveau politique, il convient de citer la coordination assurée par la CTA en ce qui concerne la politique de promotion de l'intégration dans les agglomérations. Depuis 2001, la Confédération, les cantons et les villes (communes) entretiennent des contacts sur des thèmes relevant de la politique des agglomérations. En date du 19 mai 2005, la CTA a organisé à Bienne la première conférence nationale sur l'intégration et publié un rapport intitulé «Entraves juridiques à l'intégration des étrangers». Au niveau fédéral, la coordination entre les départements est assurée dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération, laquelle est gérée en commun par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).²⁷²

Quartiers particulièrement touchés par la désintégration

En Suisse, aucune recherche générale n'a été menée sur les quartiers ou les groupes d'habitants de quartiers particulièrement touchés par la désintégration. Les études menées

²⁷⁰ www.stadtentwicklung.ch

²⁷¹ <http://www.eka-cfe.ch/f/habitat.asp> (état: 10.11.2005).

²⁷² <http://www.are.admin.ch/are/fr/raum/agglomerationspolitik/index.html> (état: 9.11.2005).

dans le cadre de l'évaluation du recensement de la population forment une première base en la matière.²⁷³

Mesures à prendre en matière de politique d'intégration

Le DFJP estime que le maintien des mesures existantes et leur développement nécessitent les ajustements suivants:

- **Il convient de poursuivre** et, le cas échéant, d'intensifier **le soutien apporté par la Confédération à des projets dans le domaine de l'intégration ainsi que dans celui de la vie communautaire et de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers défavorisés**. Les contributions allouées au titre du programme de promotion de l'intégration jouent un rôle important dans la réalisation des projets de revalorisation. C'est dans ce domaine que le financement par des tiers, sous l'impulsion des contributions fédérales, est le plus élevé (1,5 franc pour chaque franc versé par la Confédération, voir I.3. Compétences et instruments de la promotion de l'intégration). La promotion doit être encore ciblée davantage sur les groupes à risque mentionnés dans le rapport. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, il faut aussi veiller à sensibiliser les principaux acteurs locaux, les différents groupes d'intérêt de la population résidante, les propriétaires privés d'immeubles, les entreprises locales, les concierges, etc. au thème de l'intégration.
- Il y a lieu d'agir au niveau politique en ce qui concerne la collaboration entre les communes dans les agglomérations. L'amélioration de l'intégration et de la cohabitation dans les quartiers défavorisés a une influence sur l'agglomération dans son ensemble. Selon des experts du domaine du développement des quartiers et de l'intégration, c'est en particulier dans les ceintures suburbaines en dehors des villes-centres que des mesures préventives s'imposent.²⁷⁴ Nombreuses sont les petites communes à être dépassées tant du point de vue du domaine que des finances et à nécessiter soutien et collaboration au sein d'un réseau d'agglomérations. **Dans le cadre de la CTA, la Confédération continue à s'engager pour que le sujet soit traité de manière prioritaire.**
- S'il existe, dans les agglomérations suisses, de nombreuses mesures ponctuelles destinées à améliorer l'intégration et la cohabitation dans les quartiers défavorisés, elles sont rarement coordonnées de manière centrale et n'ont pas été intégrées dans des programmes globaux qui font l'objet d'évaluations. La Confédération peut donner des impulsions dans ce sens au moyen d'incitations financières. L'amélioration de l'intégration et de la cohabitation englobe des champs thématiques très variés, d'où le fait que différents offices et départements soient concernés. Il convient de **renforcer** à l'avenir **la coordination des contributions fédérales** dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures. **Le DFJP (ODM) étudie, en collaboration avec d'autres services de la Confédération et dans le cadre de son mandat de coordination (art. 14a OIE), les possibilités d'optimisation dans ce domaine. Dans le cadre du programme de promotion de l'intégration, les efforts en vue de sensibiliser au thème les principaux acteurs de la société et de l'économie doivent être poursuivis à l'échelon national.**

²⁷³ Arend et. al. (2005) cite des quartiers concrets aux pages 23-36 (images p. 37-48).

²⁷⁴ CFE (2005d): 19. Cf. aussi Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) (2005): Entraves juridiques à l'intégration des étrangers. Exploration et pistes d'action. Berne: CTA: 50-55; ainsi que CSIAS (2005): Normes pour le concept et le calcul de l'aide sociale. Berne: CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale), 4^e édition révisée: chapitre D.4-2 «Zone géographique des programmes d'intégration».

- Il n'existe actuellement en Suisse que des études ponctuelles sur l'intégration et le développement des quartiers. L'ODM étudie les **domaines d'action possibles en matière d'analyse**, en collaboration avec les organes compétents au niveau fédéral, cantonal et communal.²⁷⁵

²⁷⁵ Voir également l'avis du Conseil fédéral concernant le postulat de Stéphane Rossini «Violence urbaines. Connaître et prévenir» (05.3899).

